

		Commission scolaire English-Montréal English Montreal School Board
POLITIQUE :	RECONNAISSANCE DES LONGUES ANNÉES DE SERVICE	CODE: HR-13
Origine :	Service des ressources humaines	
Autorité :	Résolution 14-02-26-8.2.1	
Référence(s) :	Résolution 00-02-02-7.4	

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

La Commission scolaire English-Montréal apprécie le dévouement et les services de ses employé(e)s. Par conséquent, la Commission reconnaîtra annuellement les contributions apportées par les employé(e)s réguliers(ères) qui ont complété vingt-cinq (25) années de service continu ou cumulatif auprès de la Commission.

1. Les employé(e)s qui ont atteint vingt-cinq (25) années de service continu ou cumulatif, conformément aux diverses conventions collectives ou au Règlement respectant les conditions d'emploi du personnel de direction des commissions scolaires, qui régissent leurs conditions de travail, seront reconnu(e)s.
2. La Commission présentera à ces employé(e)s un cadeau en reconnaissance pour leurs années de service, qui leur sera remis annuellement lors d'une réception donnée par la Commission à laquelle le supérieur hiérarchique immédiat, les administrateurs de la Commission et les commissaires seront invités.
3. L'invité(e) du/de la récipiendaire sera aussi invité(e) à la réception.